

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, quai Saint-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 52, au 2^me.
A PARIS, chez MM. Lepelletier-Bourgoïn, office-correspondance, place de la Bourse, 6, et chez M. Degouve-Denuncques, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et tout ce qui concerne le Journal doivent être envoyés francs de port.

Le CENSEUR donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

LE CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



PRIX DE L'ABONNEMENT :
Pour Lyon et le département du Rhône,
16 francs pour 3 mois,
32 francs pour 6 mois,
64 francs pour l'année.
Hors du département, 1 franc de plus par trimestre.

Prix des ANNONCES : 25 c. la ligne.

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues.

Lyon, 2 mai 1841.

Le parti légitimiste occupe assez vivement les esprits ; il s'agit, tient des conférences, publie des documents et narque le gouvernement. Quelques mois après la révolution de 1830, les légitimistes firent une démonstration semi-religieuse, semi-politique, dans l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois, qui fut immédiatement suivie d'une violente émeute. Alors ils n'étaient ni fiers ni railleurs, ils se posaient en martyrs et en victimes ; maintenant leur langage est hautain, ils parlent en triomphateurs. D'où vient cette différence d'attitude ? La raison en est toute simple. Les peuples font des révolutions pour obtenir des améliorations dans leurs constitutions ; ils ne se battent pas contre leurs gouvernements pour le plaisir de se battre. Si, après avoir changé de gouvernement, ils voient que rien ne s'est amélioré, que les charges publiques sont les mêmes, que les agents de l'autorité ont les mêmes allures, oh ! alors, leurs illusions s'en vont, leurs espérances s'altèrent et leurs ressentiments s'effacent. Au lieu de se séparer complètement des traditions du gouvernement de la Restauration, on les a suivies avec persévérance ; nous avons tous les abus qu'elle traînait à sa suite et de nouveaux qui sont plus criants encore.

Nous avons une armée plus nombreuse ; cette armée n'a été employée jusqu'à ce jour qu'à réprimer l'insurrection à l'intérieur. Faut-il donc 400,000 hommes pour assurer l'ordre public ?

Les recettes du budget ont augmenté ; leur augmentation n'a pas suffi pour faire face aux dépenses publiques, on a été obligé d'avoir recours à l'emprunt, aux ventes des biens de l'Etat, et en ce moment encore nous sommes menacés de nouvelles lois fiscales et de nouveaux emprunts.

Sous la Restauration, le clergé était remuant, inquiet, ambitieux ; il multipliait les couvents et augmentait ses richesses. Le voilà maintenant qui s'agit pour réclamer, au nom de la liberté d'enseignement, le droit de faire l'éducation publique, et qui intervient ainsi dans les questions législatives ; le voilà aussi plus riche et plus nombreux que sous la Restauration. La classe moyenne est-elle plus favorisée ? nous ne voyons pas que sa condition ait notablement changé ; on gouverne en son nom, mais on ne gouverne pas dans son intérêt.

Quant aux classes ouvrières, les coalitions incessantes, les émeutes sanglantes auxquelles elles ont pris part, ont suffisamment témoigné de leurs souffrances. Les légitimistes, qui voient tous ces résultats accablants, en triomphent, et ils ont raison de les constater et de nous dire : Que sont devenues vos espérances ? Ils ont raison d'opposer l'état de choses actuel à la position bien lourde de 1829.

A cette comparaison ils ont à gagner ; elle fait leur force, et c'est pour la faire avec éclat que M. de Villèle est tout-à-coup sorti de sa retraite pour venir quelques instants occuper la scène politique à Paris. Il a laissé en partant un document dont les principes sont opposés aux nôtres, mais dont la critique est accusatrice pour le gouvernement. On a dépassé les prodigalités de la Restauration ; on a dépassé ses complaisances pour l'étranger et pour le clergé. Nous n'exagérons rien.

La France, depuis 1830, a augmenté ses forces industrielles, comme elle les avait augmentées sous la Restauration, par la seule force de ses citoyens et sans le

concours, on peut bien le dire, de ceux qui la gouvernent. En 1841 comme en 1829, nous sommes sans organisation industrielle, sans principes acceptés par l'Etat ; le mouvement commercial n'a reçu de lui ni impulsion ni conseil. De là les graves perturbations qui ont signalé ces derniers temps. Que les légitimistes ne s'y trompent pas : de ce que le gouvernement a laissé périr la révolution de 1830, on n'en est pas amené à revenir fatalement à leur système qui a fait son temps.

Si dans les faits matériels la France a été entravée, si elle a été mal comprise dans ses tendances, elle n'est pas épuisée pour cela, et elle a toujours confiance dans un meilleur avenir. Ceux-là se trompent qui ne comprennent pas que les formes politiques vieillissent et s'usent ; qu'à certaines époques elles ne peuvent plus s'adapter aux besoins nouveaux des peuples ; que pour suivre leurs transformations ils ont besoin de rouages plus mobiles, plus flexibles et plus aptes à se modifier. Ceux-là se trompent aussi qui, pour remédier à des faits douloureux, ne veulent pas sortir des vieilles institutions et cherchent à les faire accepter en les badigeonnant.

Paris, le 30 avril 1841.

Le *Messageur* a publié hier au soir un article qui avait pour but de prouver la fausseté d'une des lettres attribuées au roi, en montrant qu'elle avait été copiée textuellement dans un livre de M. Sarrans, lequel donne exactement le même texte comme une note verbale de Louis-Philippe à l'ambassadeur d'Angleterre. Mais la note verbale est, comme la lettre, attribuée au roi, et, comme le fait fort justement remarquer le *National*, c'est une singulière façon d'établir la fausseté d'un document que de prouver que deux personnes le rapportent de la même manière.

On nous permettra d'ailleurs de nous étonner de ce que le livre de M. Sarrans, imprimé en 1834, tiré à 6,000 exemplaires, et par conséquent ayant obtenu une grande publicité, n'ait pas donné lieu à un démenti un peu plus prompt.

On nous permettra encore de faire observer qu'il a pu fort bien arriver que le document dont on conteste l'authenticité ait été soustrait dans les papiers du *foreign-office*, et qu'un procès en faux serait un bien meilleur argument pour fermer la bouche à tous ceux, et leur nombre en est grand, qui croient à l'existence réelle des lettres.

M. Sarrans s'expliquera, — nous en sommes persuadés, — sur les faits qui, dans cette affaire, lui sont personnels ; nous avons également la conviction qu'il a entre les mains toutes les pièces nécessaires pour que sa justification, si toutefois il avait besoin de justification, ne soit pas un seul instant douteuse. En attendant les explications de cet honorable écrivain, nous devons dire comment le cabinet est arrivé à trouver enfin une raison quelconque qui, au premier abord, pourra jeter quelque hésitation dans l'opinion.

Nous avons raconté l'immense sensation produite dans tout Paris par le verdict d'acquiescement rendu en faveur de la France. Toute la population était remuée et bouleversée au point qu'on pouvait craindre que l'agitation intérieure qui la travaillait ne se traduisît bientôt par quelque acte extérieur de nature à compromettre la tranquillité de la capitale. Pour prévenir un aussi fâcheux incident, des électeurs de plusieurs arrondissements de Paris se réunirent et décidèrent qu'ils fe-

raient auprès de M. Garnier-Pagès une démarche à l'effet de l'inviter à monter à la tribune pour adresser au cabinet des interpellations. Les convictions de M. Garnier-Pagès se refusèrent à cette démarche, et il déclara très-nettement qu'il ne pouvait faire ce qu'on attendait de lui, parce qu'il n'avait jamais cru à l'existence des lettres attribuées au roi. A l'appui de cette opinion, M. Garnier-Pagès cita l'observation qui lui avait été faite par M. Sarrans le jour même où les fameuses lettres furent publiées dans la *France*, et il ajouta qu'il ne pouvait s'exposer à une lutte avec le cabinet qui pourrait s'armer contre lui d'un fait qui ne pouvait manquer d'être à sa connaissance. Les électeurs insistèrent ; ils représentèrent à M. Garnier-Pagès qu'il y avait un verdict du jury qui donnait à la question de la gravité, que ce verdict avait produit un très-grand effet, et que, dans l'intérêt même de la vérité, il était à souhaiter que le débat fût porté à la tribune et que le ministère fût invité à s'expliquer.

Ces considérations n'ébranlèrent pas l'honorable député de la Sarthe, il persista dans son refus. Toutefois, dans la séance d'hier, M. Garnier-Pagès crut devoir parler à quelques-uns de ses collègues des choses qui étaient à sa connaissance, et bientôt la nouvelle circulant de banc en banc arriva jusqu'à M. Duchâtel. Ce dernier courut aussitôt à la bibliothèque de la chambre, il demanda le livre de M. Sarrans, et il rédigea immédiatement l'article qui a paru dans le *Messageur*. Cet article, comme on le pense bien, a donné une physionomie nouvelle à la question.

On lit dans le *Constitutionnel* :
L'*Ami de la Religion*, l'un des organes les plus modérés du clergé, célèbre comme un grand événement l'arrivée de M. de Villèle à Paris. Il ne trouve pas de termes assez magnifiques pour glorifier le grand ministre de Charles X, qui est cependant tombé sous les intrigues ténébreuses de cette fameuse congrégation qui ne s'est jamais dissoute et qui marche à son but avec une infatigable persévérance.

Mais M. de Villèle avait à la reconnaissance de cette partie ambitieuse du clergé qui s'agit si vivement des titres incontestables. Voici la révélation tardive que nous fait aujourd'hui l'*Ami de la Religion* avec une singulière naïveté, dans un instant où il croit pouvoir tout dire et tout oser.

Après avoir loué le Colbert de la Restauration du milliard qu'il a si généreusement octroyé aux hommes qui ont combattu à la suite de l'étranger qu'ils répudiaient aujourd'hui, l'*Ami de la Religion* ajoute :

« A cette première mesure, M. de Villèle comptait en ajouter une autre, dont l'adoption de son projet de loi sur la conversion des rentes eût facilité l'exécution. Il ne s'agissait de rien moins que d'assurer au clergé, à titre de *dotation permanente*, le capital des quarante millions qui lui étaient alloués annuellement à titre de *rente*. Une assemblée du clergé eût administré ce capital et en eût réparti le revenu. Ainsi eût été réparée, autant que les circonstances le permettaient, une autre grande injustice ; ainsi la France catholique, dont M. de Villèle avait déjà si bien mérité, lui eût été redevable d'un second et inappréciable bienfait. Il est utile de raviver ces souvenirs, et le projet de *dotation conçu par l'illustre ministre de Charles X peut être proposé avec avantage à tous les gouvernements.* »

L'entendez-vous, hommes de 1830 ? Voilà ce qu'on espère du gouvernement que vous avez fondé ! Un second milliard pour le clergé ! Ce qui avait été proposé à la chambre introuvable de 1815, ce qu'on n'avait pas osé même à cette époque néfaste, on le reproduit, on se flatte de l'obtenir sous le ministère du 29 octobre ! On veut rétablir les économies du clergé pour le rendre indépendant de l'état, lui

sans doute que l'éloge vint plus souvent de lui-même au devant de notre plume. Si nous sommes sévères et acerbes quelquefois, c'est toujours dans l'intérêt pur de l'art et jamais pour obéir à quelque coterie ou à quelque mesquine passion que ce soit. Nous comprenons qu'en fait de théâtre, à Lyon du moins, une critique large et absolue est maintenant impossible ; nous ferons donc de la critique *relativ*. Seulement nous ne pensions pas que les choses en arrivassent à ce point qu'il fallût nous mettre au point de vue de Strasbourg ou de Clermont.

Puisse le public trouver bon l'emploi de la subvention qu'il paie pour avoir un théâtre ! C'est là notre vœu bien sincère. Puisse aussi l'art à Lyon prendre un essor plus élevé et s'arracher enfin à ce *terre à terre* où il va se traînant chaque jour davantage ! C'est encore le plus ardent de nos souhaits.

Pour l'instant, heureusement que la campagne se fait resplendissante de merveilles, que mille harmonies diverses s'entendent dans les bois, dans les plaines et sur les bords riants de nos deux fleuves, que l'air nous jette le soir de suaves parfums, et que tous ces spectacles valent bien nos salles de théâtre où le gaz vous étouffe obscurément, nos chef-d'œuvres lyriques qu'on écorche sans pitié ni pudeur, nos drames pantelants qu'on hurle, nos comédies qu'on récite et nos ballets étiques et fardés.

Le dernier concert du Cercle musical a présenté quelques morceaux exécutés d'une manière fort satisfaisante. M^{me} Montgolfier s'est fait vivement applaudir dans un concerto de Weber ; elle en a rendu toutes les nuances avec beaucoup de charme et de précision. M. R. a chanté les solos du chœur de *La Poste* de Guido avec verve. M. Baumann a vaincu avec bonheur quelques difficultés du second concerto de Bériot. Cependant nous pensons que ce morceau a besoin d'être étudié davantage. M^{me} Quinqueton possède une fort belle voix de soprano.

En somme, les derniers concerts du Cercle musical dénotent des progrès sensibles dans l'orchestre et dans les morceaux d'ensemble. Ce Cercle, qu'on regardait d'abord comme impossible, est maintenant en grande faveur auprès des dilettanti.

Chronique Théâtrale.

L'admission de M. Alexandre, premier ténor, est actuellement un fait accompli, et nous nous rangeons volontiers du côté de la majorité, si toutefois, comme nous voulons bien le croire, cette majorité est réelle et non factice. Nous ne dirons donc plus que quelques mots sur le nouveau ténor qui, soit disant, est le seul possible maintenant. Cependant il nous semble qu'on eût pu trouver mieux, et qu'on eût dû songer que Lyon n'est pas, après tout, une ville de troisième ou quatrième ordre.

Donc M. Alexandre a quelques qualités noyées, pour ainsi dire, dans de graves et immenses défauts. Ses quelques notes de poitrine ne manquent point de mordant, quand il peut les donner à grand renfort de poumons ; mais malheureusement elles deviennent aigres et écourtées dans les phrases qui demandent à être dites à demi-voix et avec expression. Ses notes de médium sont ternes, un peu fêlées même, et principalement dépourvues de charme et d'onction. Quant à ses notes basses, elles manquent totalement à l'appel. Cette voix est donc comme un clavier incomplet où se rencontrent, comme par hasard, quelques notes vibrantes, à côté de notes de peu de sonorité et le plus souvent fausses. De plus M. Alexandre a le tort, dans le même morceau, de se servir indistinctement de la voix de poitrine, de la voix de gorge et de la voix mixte, ce qui donne à son chant une étrange physionomie et une inégalité désagréable. Ses notes de tête sont d'une mauvaise qualité le son ; celles de fausset vont jusqu'à être insupportables. Ajoutez à tous ces défauts de voix, à travers lesquels nous avouons cependant qu'il brille quelques qualités, ajoutez, disons-nous, le principal de tous les défauts, peu de justesse dans les intonations et un sentiment peu marqué de la mesure.

Maintenant, au point de vue du sentiment et de l'intelligence dramatiques, nous croyons sous ce rapport qu'il manque encore beaucoup de choses à M. Alexandre.

La physionomie qu'il donne à ses rôles est pâle de relief et de coloris, et souvent ses inflexions vont jusqu'au contre-sens et toujours

livrer le monopole de l'instruction, confier à son zèle, à son patriotisme, la génération de juillet, l'avenir de la France!

AFRIQUE FRANÇAISE.

(Correspondance particulière du Censeur.)

PHILIPPEVILLE, le 13 avril. — Le 3 est arrivé dans notre port venant de Toulon, un bateau à vapeur chargé de troupes; mais il est reparti si promptement qu'il m'a été impossible de vous envoyer des détails sur une razzia exécutée par nos troupes dans le cercle de Philippeville.

Dernièrement on découvrit dans une tribu les effets d'un soldat français qui avait été assassiné du côté du camp Dédess. L'autorité, prévenue du fait, donna les ordres nécessaires afin de ne pas laisser ce crime impuni. Dans la soirée du 1^{er} avril, une notable partie des troupes de la garnison prirent les armes et gagnèrent la plaine; le lendemain, à la pointe du jour, elles cernaient la tribu signalée, dont les habitants, informés à temps de la marche de la colonne, s'étaient réfugiés précipitamment sur une montagne voisine. Quelques-uns seulement essayèrent de résister. Un chasseur d'Afrique fut tué et nous n'eûmes qu'un spahis blessé. Les pertes éprouvées par l'ennemi ont été assurément plus considérables. Quoi qu'il en soit, la tribu a été saccagée et bouleversée, et nos troupes ont ramené environ 300 bœufs et 400 moutons ou chèvres. En rentrant à Philippeville, chaque soldat avait un agneau ou un chevreau dans son sac. Lorsqu'on les conduisit à une razzia, nos soldats sont en fête.

On a le projet de construire un village près l'embouchure du Salsaf; c'est une riantة contrée. Un capitaine du génie a été envoyé sur les lieux tout récemment et a apporté le plan du village projeté. Maintenant on fait circuler une liste de souscriptions, chaque signataire prend l'engagement de faire bâtir à ses frais; la liste compte déjà une trentaine de signatures. Les dernières maisons formeront autour de la ville une espèce d'enceinte continue, capable de résister à une attaque de l'ennemi. Je vous tiendrai au courant de ce qui sera fait de ce côté.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Toulon, le 28 avril. — Des lettres d'Orient, arrivées par le dernier paquebot, annoncent d'une manière à peu près positive la destitution d'Oscar-Ali, pacha de Tripoli de Barbarie. Ce ne serait pas sans doute pour faire droit aux justes griefs des populations de la régence, que la Porte se serait enfin décidée à destituer ce monstre; elle s'est, dit-on, soumise aux exigences de l'Angleterre dont le consul, M. Warrington, n'avait pas à se louer de la conduite d'Oscar Ali.

Au nombre des passagers du bateau à vapeur le *Castor*, parti hier pour Alger avec la correspondance, se trouvent MM. de Corcelles, membre de la chambre des députés, et Lafosse, chef de bataillon de la garde nationale de Paris.

AFFAIRES D'ORIENT.

Une honorable maison de commerce de Marseille communique à la *Gazette du Midi* la lettre suivante de Chypre, datée du 20 mars, qui lui est parvenue :

« Les affaires politiques de ces pays, qui paraissent devoir s'arranger bientôt, s'embrouillent de nouveau par le refus de Mehemet-Ali d'adhérer aux conditions rigoureuses de la Porte.

« Une nouvelle révolution a éclaté dans le Liban; la peste fait des ravages à Jaffa et à Acre, et notre île, exempte jusqu'à ce jour de ce fléau, se trouve affligée par la sécheresse. »

Chronique.

LYON. — Nous avons annoncé après certaines feuilles de la localité la publication du nouveau cahier des charges pour la ferme du nettoisement. Nous espérons que la mairie communiquerait ce document à la presse locale, et nous attendions cette communication pour examiner la teneur des nouveaux traités à passer par la ville. La note suivante que nous lisons dans le *Réparateur* prouve que nous n'avons pas été seuls oubliés, et que l'autorité municipale a peine à se façonner aux mœurs de la publicité. Voici la note du *Réparateur* :

« La ferme du nettoisement expire à la fin du mois de juin prochain, et une nouvelle ferme commencera le 1^{er} juillet. On sait dans quel état de *propreté* a été la ville jusqu'à présent; nous ignorons ce que nous réserve l'avenir et si nous sortirons enfin de cet amas de boue et d'immondices contre lequel on a déjà tant réclamé, et si les bords de nos rivières seront infectés comme par le passé. La mairie a publié le cahier des charges pour les nouveaux entrepreneurs; elle ne nous a pas fait l'honneur de nous adresser ce document; on le réserve pour les *fidèles*; nous avons donc été forcés de nous le procurer momentanément. Dans la lecture rapide que nous en avons faite, nous n'avons vu que bien peu de changements avec l'ancien cahier; la seule amélioration qui nous ait frappés, c'est que, lorsqu'il s'agira d'un service extraordinaire de nettoisement, le nombre des tombereaux et celui des travailleurs sera augmenté, et qu'il y aura un adjudicataire par division, au lieu d'un seul adjudicataire pour toute la ville; le service en sera sans doute mieux fait et plus spontanément.

« Mais il est un article que nous devons signaler, parce qu'il nous a paru profondément immoral. Si nous avons bien saisi le sens de cet article qui n'est plus sous nos yeux, toutes les fois qu'un des entrepreneurs du nettoisement désignera un locataire des rez-de-chaussée comme n'ayant pas nettoyé devant chez lui, l'amende à laquelle celui-ci aura été condamné, au lieu d'entrer dans les caisses de la ville, entrera dans la poche de l'entrepreneur. Or, comme ce dernier n'est ni commissaire ni agent de police, c'est donc une prime offerte, en quelque sorte, à la dénonciation. »

— D'après la diminution qu'il a subie, à dater du 1^{er} mai, le prix du kilogramme des différentes qualités de pain est fixé ainsi qu'il suit, savoir : pain *ferain*, 33 c. trois quarts; pain *de ménage*, 28 c. trois quarts; pain *sur les marchés*, 26 c. un quart.

— Un concours est ouvert par la chambre de commerce de Marseille pour l'étude d'un projet de construction d'une bourse de commerce.

Le programme de ce concours est déposé au secrétariat de la chambre de commerce de Lyon, au Palais-Saint-Pierre, où il en sera donné communication à toutes les personnes qui le désireront, tous les jours non fériés, depuis onze heures du matin jusqu'à une heure après midi.

— Une foule très-considérable s'est rendue hier au Champ-de-Mars pour assister aux courses de chevaux du jockey-club. Un ciel magnifique avait heureusement succédé au ciel brumeux d'un long et bien triste hiver, et un soleil devenu déjà très-ardent présidait à ce spectacle qui pour cela aurait pu, ce nous semble, être fixé à une heure plus convenable.

Voici le programme de cette fête, tel qu'il a été exécuté.

Prix de la ville de Lyon : 2,000 f. — Deux épreuves, chacune de trois tours d'hippodrome, ensemble de 2,160 mètres. Ont concouru les chevaux : *Hector*, à M. Gonet, monté par le jockey Aynard; *Eva*, jument montée par Tom Brown; *Wisker*, à M. Morellon, monté par Claude, et *Hariadan*, à M. Parisis, monté par Williams.

Prix du Jockey-Club, 1,500 f. — Deux épreuves de trois tours d'hippodrome. Chevaux : *Débardeur*, appartenant à M. Parisis, monté par le jockey Williams; *Georgette*, jument à M. Chaise, montée par Massard; *Ganimède*, à M. Oschier de Massy, monté par Daste; *Bijou*, à M. Barge, monté par Jean Guillot; *Yorck*, monté par Tom Brown.

Course au Trot : une épreuve de trois tours. Prix : *Une cravache d'honneur*. — Chevaux : *Nul-s'y-frotte*, à M. Gonin de Vaise; *Panfan*, à M. Ed. Bouchard; *Ali*, à M. Bredin; et *Mogy*, à M. le chevalier d'Escrivieux.

Course aux barrières. Prix : *Une coupe en vermeil de la valeur de 800 francs*. — Une seule épreuve de deux tours d'hippodrome. — Chevaux : *La Wéprisée*, appartenant à M. Gonet, montée par le jockey Aynard; *Welberck*, à M. Morellon, monté par Claude; *Georgette*, à M. Chaise, montée par Massard; *Fox*, monté par Tom Brown; et *Diavolo*, à M. Delacarelle, monté par Claude Bouchard.

Cette cérémonie a été fort belle et fort imposante; elle s'est passée dans un ordre admirable; aucun accident fâcheux n'est venu la troubler, si ce n'est la chute d'un cheval qui a renversé son cavalier, et c'est aux grands applaudissements de la foule, dont le coup d'œil était ravissant, qu'ont été couronnés les vainqueurs.

En voici les noms :

En voici les noms :

Prix de la ville de Lyon : *Eva*, montée par Tom Brown. Prix du Jockey-Club : *Bijou*, appartenant à M. Barge et monté par Jean Guillot.

Course au trot : *Nul-s'y-frotte*, appartenant à M. Gonin. Course aux barrières : *Georgette*, appartenant à M. Chaise et montée par Massard.

Soies. — Nous avons des affaires, mais la demande ne porte que sur des titres fins; les titres fermes sont toujours délaissés et mal soutenus. Il existe encore assez de soie ordinaire pour donner lieu à une nouvelle réduction de prix; ce qui serait très-favorable aux prochains achats de cocons.

Les avis de l'étranger et de l'intérieur demeurent très-favorables à la marche de la récolte.

Au dernier marché de Cavallon, il s'est vendu environ 1,200 k. de soie grège dans les prix de 58 à 53 f. le kilog. les 13/17 d. (*Indicateur d'Avignon.*)

MOUVEMENT DE LA POPULATION DU DÉPÔT DE MENDICITÉ du 1^{er} au 30 avril 1844.

Effectif au 1 ^{er} avril.....	232
Admis pendant le mois.....	25
Sortis pendant le mois.....	24
Effectif au 1 ^{er} mai.....	233

DÉPARTEMENTS. — La société d'agriculture d'Autun a décidé l'établissement d'une ferme-modèle dans la commune de Tavernay où elle a loué un domaine dont les bâtiments sont voisins de l'école communale et de l'église. Ce domaine sera exclusivement cultivé par quelques jeunes gens, sous la direction d'un chef, laboureur lui-même, et sous la surveillance d'une commission composée du président de la société et de trois de ses membres renouvelés chaque année. Les élèves, qui devront être choisis dans la classe pauvre, recevront à l'école communale l'instruction appropriée à leurs besoins, et un gage proportionnel à leur âge et au moins égal à ce qu'ils pourraient gagner ailleurs. Plus tard ils pourront, comme maîtres-valets de ferme ou comme fermiers, répandre dans le pays les procédés d'agriculture qu'ils auront pratiqués dans l'établissement. Toutes les personnes qui s'intéressent au progrès de l'agriculture ne peuvent qu'applaudir à cette mesure que quelques autres localités s'empresseront sans doute d'imiter.

— Mardi dernier est arrivée à Roanne (Loire), par le canal, la quantité de 76,251 kilogrammes de froment, soit 4,760 décalitres ou environ. Trois bateaux sont encore dans les écluses et arriveront prochainement. Ces arrivages ont produit naturellement une baisse dans le prix des céréales à la halle de cette ville.

— Il règne épidémiquement à Cuisseaux, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Louhans (Saône-et-Loire), une fièvre qui sévit avec intensité. Dans une seule maison, en peu de jours, elle a enlevé cinq personnes. Jendi 22 avril, un médecin des épidémies a été envoyé sur les lieux. Le mal a beaucoup diminué.

— En annonçant et en déplorant la perte prématurée de M. Jules Ollivier, un journal assure qu'on a trouvé ou du moins qu'on espère trouver dans ses papiers le manuscrit d'un bel ouvrage sur la *Détention préventive*, ainsi que les éléments d'une brochure destinée à donner le dernier mot du célèbre procès Didier, dont, comme on sait, le jeune juriconsulte était le proche parent.

Nous rapportons ces on dit sans en garantir l'exactitude ni en assurer la responsabilité. (*Courrier de la Drôme.*)

— Un nouvel accident est arrivé jeudi matin au passage des bateaux à vapeur devant Valence. Le *Neptune* et le *Papin* se sont abordés par le travers et se sont mutuellement causés quelques avaries en voulant s'amarrer au quai. Heureusement il n'y a pas eu grand mal, mais beaucoup de bruit, et les deux bateaux ont pu continuer leur route.

Nous appelons l'attention de l'autorité sur ces faits qui effraient toujours les voyageurs et peuvent quelquefois leur faire courir plus d'un danger. (*Idem.*)

Paris, le 30 avril 1844.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

M. Guizot ne s'est pas fait illusion sur la situation difficile que lui a faite l'affaire des lettres. Il a compris et il reconnaît que le ministère du 29 octobre est frappé à mort; que s'il voulait prolonger l'existence de ce ministère, il lui faudrait faire le sacrifice de l'homme sur lequel retombe tout naturellement la responsabilité des énormes maladresses commises à l'occasion des lettres. M. Guizot s'est donc décidé à immoler M. Martin (du Nord), non point sur l'autel de la patrie, mais sur l'autel du ministère. A cet effet, il est allé trouver M. Dufaure, et il lui a proposé le portefeuille de la justice. Avant de répondre à l'offre qui lui était adressée, M. Dufaure a demandé si des propositions avaient été faites à M. Passy. M. Guizot ayant répondu que non, M. Dufaure a déclaré que jamais il ne se déciderait à entrer dans un cabinet dont son ami M. Passy ne ferait pas partie. Bien qu'il n'aime pas M. Passy, esprit étroit dont les petites idées cadrent assez mal avec les vues transcendantes des doctrinaires, M. Guizot a répliqué immédiatement que si cela pouvait faire difficulté, on trouverait une place à M. Passy; que rien, par exemple, ne s'opposerait à ce qu'on remerciât M. Humann, sous prétexte qu'il avait appelé sur lui une trop grande impopularité par la présentation de son projet de loi sur le timbre des effets de commerce.

Touché de cette concession, M. Dufaure avait promis de causer avec M. Passy des propositions de M. Guizot. Nous ne savons ce qui s'est dit à ce sujet, mais il paraît certain que MM. Passy et Dufaure ont pris positivement l'engagement d'entrer dans le cabinet après la session. Cet événement, comme on le voit, peut encore être sujet à bien des éventualités, et nous doutons fort qu'il suffise de l'annoncer pour rendre au cabinet du 29 octobre l'importance morale qu'il a complètement perdue.

— Il y a deux jours, nous annonçons que la question de l'amnistie, remise sur le tapis et proposée comme un moyen de calmer les dispositions hostiles qui se manifestent de toutes parts, avait été repoussée par le ministère, et nous donnions à entendre qu'il n'y avait pas lieu d'espérer une décision contraire, quelque habileté qu'il y eût d'ailleurs, de la part d'un cabinet qui croule et tombe en ruine, à se raffermir un peu par un grand acte de clémence. Le *Moniteur* confirme aujourd'hui toutes nos prévisions, en annonçant que le roi, à l'occasion de sa fête et du baptême du comte de Paris, a, sur le rapport de M. le garde-des-sceaux, étendu sa clémence sur 187 individus condamnés par les tribunaux ordinaires. Ces 187 individus ont obtenu, savoir : 156 la remise de leur peine; 28 des commutations ou des réductions; 3 la remise de la peine accessoire de l'exposition.

C'est à cela que se bornera la clémence de M. Guizot et de M. Martin (du Nord). Toute autre résolution de leur part nous eût surpris; car il y a un mot, dans la langue politique, que ces deux hommes n'ont jamais pu prononcer. Pour parler d'amnistie, il eût fallu parler de *conciliation*, et ce mot-là fait frissonner M. Guizot et M. Martin (du Nord).

— On s'est beaucoup occupé cet après-midi à la chambre de la tournure nouvelle que le cabinet a cherché à donner à l'affaire des lettres par l'article du *Messenger* d'hier soir. Cet article n'a pas fait sur l'esprit des députés toute l'impression qu'on aurait pu penser. Une objection se présente toujours et jusqu'à présent elle n'a pas été réfutée : on admettrait bien que les lettres attribuées au roi, comme ayant été écrites par lui depuis 1830, n'aient dû leur existence qu'à la fraude et au mensonge, mais les lettres de 1808 subsistent toujours; quant à celles-là, le ministère ne s'en explique pas, et son silence autorise à penser, surtout après les déclarations et les défis de M. Berryer devant la cour d'assises de la Seine, qu'il n'a pas, pour en contester l'existence, des preuves à l'abri de toute imputation contraire. Il y a des personnes qui voient dans les lettres de 1808 des pensées beaucoup plus condamnables que celles qui sont dans les lettres qui auraient été écrites depuis 1830.

— Le *Constitutionnel* publie aujourd'hui, au sujet des fameuses lettres, un mémoire qu'il attribue à un juriconsulte anglais; Anglais par les sentiments, c'est possible, mais nous croyons ne pas nous tromper en disant que ce juriconsulte est Français de naissance.

Ce mémoire a pour objet de prouver que la *Contemporaine* ne peut pas être poursuivie à Londres comme faussaire, parce que la législation britannique n'autorise pas ce genre de poursuites, et cependant l'auteur de cet écrit rapporte lui-même qu'en 1788 le fameux lord Gordon, qui publia un article diffamatoire contre la reine Marie-Antoinette de France, mis en jugement à la requête de l'ambassadeur de France, fut condamné. Il rapporte encore qu'en 1799 l'éditeur du *Courier* anglais fut condamné pour avoir qualifié l'empereur de Russie, Paul 1^{er}, d'*infâme tyran*. Il est plus que vraisemblable de venir soutenir cette assertion que les publications de la nature de celles qui ont été faites par la *Contemporaine* dans les journaux de Londres, sont classées par les lois anglaises dans la catégorie des simples *libelles*.

Comment ce qui était praticable et juste du temps de Louis XVI, de Paul 1^{er} et de Napoléon, ne le serait-il plus quand il s'agit de Louis-Philippe, les mêmes lois d'alors existant aujourd'hui? Ceci veut dire tout simplement que le ministère n'a point l'intention de poursuivre la *Contemporaine*.

Le juriconsulte anglais dit bien autre chose encore. Il dit que lorsqu'en Angleterre on intente une action en diffamation contre quelqu'un, il faut que le demandeur, en personne, prête devant les juges serment que les faits articulés sont faux. Or, continue-t-il, il est impossible que Louis-Philippe se présente devant une cour de justice pour y remplir cette formalité, et il conclut encore de là que le ministère ne peut rien contre la *Contemporaine*.

Mais Marie-Antoinette a-t-elle prêté serment devant les juges anglais? — Non. — D'où vient donc que lord Gordon a été condamné? Paul 1^{er} a-t-il prêté serment à son tour? — Non certainement. — Pourquoi donc le *Courier* a-t-il été

condamnés? Et si ces deux personnages ont été dispensés de cette formalité, pourquoi Louis-Philippe n'en serait-il pas également dispensé? Si le jurisconsulte anglais n'a pas de meilleurs raisonnements à son service, nous doutons fort de son talent et de ses succès.

Au reste, brisons là-dessus. Si le ministère avait tant soit peu la velléité de connaître la vérité sur les lettres, il ferait mettre en jugement la *Contemporaine*, et le jugement aurait lieu, car les lois anglaises ne s'y opposent nullement; mais vous voyez bien qu'il ne le veut pas.

— On disait aujourd'hui à la chambre que le fameux jurisconsulte anglais de qui le *Constitutionnel* publie un mémoire tendant à démontrer que Louis-Philippe ne peut pas poursuivre la *Contemporaine*, n'est autre que M. Dupin, procureur-général près la cour de cassation et membre du conseil privé du roi, aux appointements de 6,000 fr.

— Dans la journée d'hier, deux cents jeunes enfants ont été rassemblés au Garde-Meuble où ils ont été habillés en GARDES NATIONAUX. Ces enfants composeront la garde d'honneur du comte de Paris, et ils figureront, ainsi déguisés, à la cérémonie du baptême. Cette mascarade, sortie du cerveau de nous ne savons qui, a peine à se comprendre. Quoi! c'est lorsqu'on fait fi de la garde nationale, lorsqu'on la craint et la dédaigne au point de se refuser à la convoquer pour ce qu'on appelle une grande fête, c'est alors que l'on imagine de travestir des enfants en les affublant de cet habit si redouté! C'est là du reste une ridicule parodie de ce qu'avait imaginé Napoléon quand il créa la garde d'honneur du roi de Rome.

BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 30 AVRIL.

5 0/0, 113 55; 4 1/2 0/0, 105 75; 4 0/0, 99 20; 3 0/0, 79 10; banque, 3185; obligations de Paris, 1292 50; Naples 103 95; dette active d'Espagne, 24 1/4; Etats-Romains, 000 00; 5 0/0 belge, 101 1/4; 3 0/0 belge, 00 00; banque belge, 000; Caisse Lafitte, 1085, 5157 50.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Séance du 30 avril.

PRÉSIDENCE DE M. JACQUEMINOT.

La séance est ouverte à deux heures.

L'ordre du jour appelle le rapport de la commission des pétitions.

M. DUGABÉ, rapporteur :

« Les communes du département des Basses-Pyrénées réclament le montant des fournitures de guerre qu'elles avaient faites aux troupes françaises en 1813 et 1814, tant pour leur compte personnel que pour celui de 23 autres départements. »

La commission propose le renvoi de cette pétition au président du conseil et au ministre de l'intérieur.

M. DUCHATEL, ministre de l'intérieur, déclare que c'est à regret qu'il demande que la chambre repousse les conclusions de la commission et passe à l'ordre du jour sur la pétition. Il faudrait, dit le ministre, pour satisfaire à la demande des communes des Basses-Pyrénées, que le gouvernement demandât un crédit de 2 millions; ce serait ouvrir la porte à une foule d'autres réclamations analogues et dont la somme s'élèverait non plus à deux millions, mais peut-être à plus de 100 millions. (Bruit.)

M. DUCHATEL expose que la réclamation qui fait l'objet de la pétition actuelle a déjà été repoussée plusieurs fois et notamment par le conseil-d'état.

Une voix : Le conseil-d'état s'est déclaré incompétent.

M. DUCHATEL expose en outre que le fonds de 30 millions voté sous la Restauration et qui sert de base aux réclamations des pétitionnaires est aujourd'hui complètement épuisé. Cette demande ne saurait être accueillie sans porter un coup aux principes financiers.

M. DAGUENET soutient que les communes dont il s'agit n'ont pas encouru la déchéance et appuie le double renvoi proposé par la commission.

Après de nouvelles observations de MM. Dugabé et Humann, la chambre devient inattentive et fait entendre les cris : « Aux voix ! aux voix ! »

M. CHEGARAY soutient que les communes des Basses-Pyrénées sont créancières, non point de l'Etat, mais d'un fonds spécial. Or, ce fonds est-il épuisé? M. le ministre répond affirmativement.

Il est quatre heures, la séance continue.

La chambre des députés a adopté, dans la séance du 29 avril :

1° A la majorité de 212 voix contre 20, le projet de loi concernant l'établissement d'une communication, par paquebots à vapeur, de Marseille à Alexandrie et de Marseille en Corse;

2° A la majorité de 224 voix contre 22, le projet de loi sur les ventes judiciaires de biens immeubles;

3° A la majorité de 195 voix contre 35, le projet de loi tendant à proroger les lois relatives aux réfugiés résidant en France;

4° A la majorité de 207 voix contre 23, le projet de loi relatif à l'ouverture d'un crédit pour la célébration des fêtes de juillet.

On lit dans la *Gazette de France* :

...M. le vicomte de Romanet vient de publier, sous forme de pétition aux chambres, une brochure dans laquelle il fait voir que la source du mal n'est pas là où on cherche à la trouver, que l'introduction des bestiaux étrangers n'est qu'un palliatif dont l'effet serait à peine sensible, mais que, si l'on veut amener dans le prix une diminution importante et immédiate, il faut changer le mode de perception de l'octroi sur les bestiaux à leur entrée dans les villes, et substituer à la taxe par tête un droit équivalent qui sera basé sur le poids réel des animaux soumis à l'octroi.

Il prouve qu'un bœuf de 1,400 livres payant aux barrières le même droit qu'un bœuf de 300, et un mouton de 70 livres le même droit qu'un mouton de 24 livres, les quatre cinquièmes de la France, où l'aridité du sol ne permet pas d'élever les bestiaux de grande race, se trouvent par ce seul fait exclus de l'approvisionnement de Paris.

Faisant l'historique de la taxe par tête, il expose qu'elle a été établie au début de l'octroi pour en rendre la perception plus facile, alors que cet impôt était léger et presque insensible, et que les moyens de pesage étaient difficiles et rares; que les choses ont bien changé depuis, et qu'on n'a pu conserver ce mode injuste qu'en le présentant comme la propagation des grandes et belles races de bestiaux; mais qu'une expérience de plus d'un demi-siècle a fait reconnaître que ce système a produit des résultats opposés. La presse signale constamment, en effet, une diminution graduelle dans le nombre et dans le poids des bestiaux que le Poitou, l'Auvergne et la Normandie nous envoient, et l'auteur, en expliquant ce fait, démontre, par des calculs et des aperçus fort curieux, qu'il devait en être ainsi.

On a fait beaucoup d'objections contre le pesage des animaux vivants à leur arrivée aux barrières, M. de Romanet fait observer avec raison que ce pesage aux barrières n'est pas nécessaire. On laisse bien passer le vin et les autres denrées, qui n'acquittent les droits d'octroi qu'à l'intérieur de la ville dans les entrepôts. Ne peut-on laisser de même entrer les bestiaux avec un simple bulletin indiquant leur nombre et leur espèce, et les admettre en entrepôt dans les abattoirs, où chaque boucher acquittera les droits en présentant le bulletin qu'on lui aura remis à la barrière? Rien ne paraît plus simple, en effet.

Il indique des moyens aussi faciles que peu dispendieux de peser à l'abattoir les animaux, soit vivants, soit abattus. Enfin il prouve clairement que les difficultés d'exécution se réduisent à l'achat de quelques instruments dont le prix est insignifiant, et à la création d'un très-petit nombre d'employés au pesage, qui même pourraient n'être occupés que pendant quelques heures de la soirée.

Nous ne saurions trop recommander cette brochure qui traite une question tout-à-fait à l'ordre du jour, et qui expose à la fois les vrais besoins de l'agriculture et ceux de la population des villes.

On lit dans le *Narrateur* :

A en juger d'après les actes et les démarches parvenues jusqu'à la connaissance du public, on peut admettre comme un fait certain que les puissances étrangères amies de la Suisse s'occupent de l'affaire des couvents argoviens, quelques-unes même peut-être de la position particulière des populations catholiques vis-à-vis de l'Etat, et qu'elles se sont entendues pour rendre, par le moyen des organes accrédités, la Suisse attentive à la haute importance qu'il y a pour elle de maintenir dans cette occasion les dispositions de son pacte, non pas tant à raison de l'article qui donne lieu au débat que parce que les actes de la diète, dans cette occasion, devront prouver s'il existe encore en Suisse un état de choses qui permet de continuer avec ce pays des relations diplomatiques. Les communications des ambassadeurs de la Russie, de l'Angleterre et de la France ont eu lieu verbalement et toutes ne se sont pas passées très-amicalement. Le cabinet autrichien a fait un pas de plus: il a exprimé ses sentiments dans la note suffisamment connue. Quant à la diète elle-même, elle n'a rien su, et son président ne lui a fait aucune communication des visites qu'il avait reçues et des discours échangés entre lui et les représentants des puissances. Aussi, en l'absence de toute communication positive, a-t-il dû paraître étrange devoir plusieurs députations cantonales faire insérer au protocole des protestations contre une intervention étrangère. Quant aux suites ultérieures auxquelles ce commencement d'intervention pourra donner lieu, elles dépendront essentiellement de la tournure que prendra l'affaire des couvents, et de savoir de la question si elle donnera lieu à de nouvelles complications, ou si, conformément au vœu de la diète, elle se terminera sans secousses.

Le *Standard* du 27 contient ce qui suit à propos du vote des communes :

On est très-curieux et très-impatient, dans le West-End, de savoir quelle aura été la décision des ministres. Quelques personnes pensent qu'ils auront recours à une dissolution du parlement; d'autres, qu'ils adopteront l'amendement de lord Howick; d'autres enfin, et c'est le plus petit nombre, croient que le cabinet se retiendra. Jusqu'à ce moment, toutefois, on ne sait rien de positif à ce sujet. Des communications rapides et fréquentes ont été échangées ce matin entre les divers ministères où règne la plus grande activité.

Jeudi dernier est arrivée à Paris la dernière colonne des classeurs-tirailleurs de Saint-Omer. Voici comment sont répartis, dans les camps baraqués des fortifications, les 10 bataillons de cette nouvelle troupe : au camp de Montreuil, les 1^{er} et 3^e bataillons; au fort de Vincennes, pour y rester en garnison, le 2^e bataillon; au camp de Saint-Denis, le 4^e; les 5^e et 10^e au camp de Charenton; enfin, au camp de Romainville, les 6^e, 7^e, 8^e et 9^e bataillons.

On sait que les 3^e, 5^e, 6^e, 8^e et 10^e bataillons commencent à quitter Paris le 6 mai pour se rendre en Afrique; immédiatement après aura lieu le départ des 1^{er}, 4^e, 7^e et 9^e bataillons pour aller tenir garnison, savoir : le 1^{er} à Metz, le 4^e à Besançon, le 7^e à Strasbourg et le 9^e à Toulouse.

Nouvelles Diverses.

On nous mande d'Ainhoa (Basses-Pyrénées), le 24 avril :

La semaine dernière, deux soldats du 64^e de ligne, en détachement dans cette commune, allèrent faire une promenade à Urdach (Espagne) et s'y enivrèrent. A leur retour en France, l'un d'eux, plus ivre que son camarade, ne voulut point suivre le chemin par lequel ils étaient venus et s'égarâ dans la montagne; depuis on n'en avait eu aucune nouvelle. Seulement un jeune pâtre avait affirmé avoir vu de loin, sur le bord de la Nivelle, un cadavre qu'il présumait être celui du malheureux soldat; mais, ayant tenté de s'en approcher, il en fut empêché par des carabiniers qui le menacèrent de lui faire subir le même sort. Le cadavre de ce soldat vient d'être retrouvé à Saint-Pée où il a été rejeté par la rivière. Il résulte de l'inspection qui en a été faite que ce malheureux est mort victime d'un assassinat; on compte sur son corps jusqu'à sept blessures faites par un instrument tranchant.

On conçoit que nous n'ayons pas de réflexions à faire sur un fait si grave et qui doit appeler les investigations de la justice. Nous nous contenterons, pour le moment, de provoquer ces investigations, et nous rendrons compte de leur résultat qui ne peut rester inconnu. Le fait existe; il s'agit maintenant de savoir si l'assassinat d'un de nos concitoyens sur le sol étranger restera impuni. C'est à l'autorité de répondre. (Sentinelle des Pyrénées.)

— On lit dans le *Morning-Post* :

« La nouvelle découverte d'une île située entre le cap le Bonne-Espérance et l'Austrasie, et dans laquelle se trouvent d'abondantes mines de charbon, n'a pas excité moins d'intérêt parmi le monde commercial que dans les cercles savants auxquels elle a été d'abord communiquée. Les passagers qui doivent se rendre dans nos colonies éloignées ne peuvent plus hésiter aujourd'hui à adopter le mode de navigation par la vapeur, qui va devenir complètement praticable par suite de la découverte de cette île.

Variétés.

LYON ANCIEN ET MODERNE,

Publié par M. Léon Boitel.

Voici une publication utile et sérieuse qui se recommande, sous plus d'un rapport, à l'attention de l'historien et de l'artiste. De l'historien, en ce que les collaborateurs de cet ouvrage sont remontés haut dans le passé de notre cité, et qu'ils n'ont point craint d'aller puiser profondément aux sources les plus authentiques éparées çà et là dans nos bibliothèques et dans nos archives, afin de rendre à nos

vieux monuments, pour ainsi dire, leur physionomie politique, religieuse et morale. De l'artiste, en ce que le côté pittoresque de notre ville a été reproduit avec beaucoup d'art et de bonheur par plusieurs peintres habiles, nés au milieu de nous, et qui ont su comprendre avec le cœur toute la poésie des lieux qui les ont vus naître.

Comme indication du but principal que s'est proposé M. Léon Boitel, nous ne saurions mieux faire que de citer l'épigraphie même de cette publication. Elle est empruntée à un ouvrage de M. Emile Souvestre :

« Les monuments peuvent devenir d'importants révélateurs des faits passés. Ce sont des témoignages de gloire ou de malheur, des symboles de croyances perdues; et chaque débris qui frappe nos yeux rappelle quelque principe que le temps a changé, chaque ruine est la tombe d'une idée sociale. Les vieux monuments forment une véritable bibliothèque en plein air, dont les volumes de pierre ne s'effacent que lentement sous le souffle des siècles. Ils s'effacent cependant, car le temps a beau imprimer son pas sur le sol, la civilisation en recouvre bientôt l'empreinte; l'humanité s'avance dans le désert, et le vent du soir efface les traces laissées par les voyageurs du matin. Ne bâtons pas du moins cette destruction, profitons de ce qui nous reste du passé pour l'étudier. »

Maintenant dirons-nous que les auteurs chargés d'écrire l'histoire de *Lyon ancien et moderne* n'ont point perdu de vue cette manière large et philosophique d'envisager l'histoire des ruines et des monuments, et que ç'a été là l'idée mère qui les a guidés dans leur travail? Nous le pensons, car nous avons trouvé dans plusieurs articles beaucoup de science, des jugements sains et judicieux à l'endroit de l'interprétation des faits sur lesquels peuvent manquer plus ou moins les données historiques, un sentiment distingué de tout ce qui peut parler à l'esprit ou au cœur, enfin une étude consciencieuse des côtés les plus saisissants et vraiment importants de toutes choses qui ont eu leur place dans le passé ou qui l'ont encore dans le présent.

L'ouvrage de *Lyon ancien et moderne* sera divisé en trois parties. La première partie est destinée à en développer l'histoire sous le point de vue politique, littéraire et artistique. C'est cette première partie qui vient de paraître. Elle est exécutée avec un mérite littéraire incontestable et un luxe typographique digne des meilleures presses de Paris.

La seconde partie sera consacrée aux sociétés savantes, aux établissements publics, civils et religieux, envisagés comme institutions. La troisième partie traitera des rues, des places et des quais de Lyon. Ainsi, on pourra suivre les révolutions singulières que notre ville a subies.

Comme on le voit, ce plan est heureusement conçu, et il y a là ample matière pour les jugements de l'historien, la fantaisie du poète et le burin de l'artiste.

« En effet, — pour nous servir des expressions mêmes de M. Leymarie, — sans parler du panorama prodigieux qui, pour le spectateur placé sur la terrasse, se déroule autour de la colline de Fourvières; sans décrire les campagnes merveilleuses qui nous entourent, depuis le Beaujolais jusqu'au Mont-Pilat et depuis les balmes viennoises jusqu'aux montagnes du Forez, que d'aspects nouveaux et variés, que de tableaux pittoresques et grandioses ne peut-on pas embrasser dans le sein même de la ville et sans sortir de ses murs? »

« Lyon a de majestueux rochers sur lesquels s'étagent de grandes lignes de fabriques; il y a des plateaux sévères chargés de tours et de vieux couvents, de nobles plaines sillonnées par de puissants fleuves, des horizons divins, un ciel toujours varié; il y a des bosquets au milieu des maisons, de fraîches villas qui se mirent dans deux rivières, des ponts magnifiques qui joignent ses plaines à ses coteaux. Des clochers élancés, des flèches atières, de hautes murailles noircies par les ans surgissent du sein de ses rues décrépit. Vingt siècles ont couvert de mousse, comme d'une vénérable patine, ses antiques édifices; les débris romains s'y mêlent aux restes gothiques, les colonnes de granit aux clochetons, les aigles de l'Empire à la croix du Rédempteur. On y voit des ruines qui datent de mille ans. Ces aqueducs furent renversés par les Sarrasins, ces remparts par Septime-Sévère; telle ronce dévore ces murs depuis Néron. Chaque carrefour y porte le cachet de quelque époque; chaque rue reflète les usages du temps qui la vit naître; il en est d'entièrement gothiques, d'autres n'ont pas un pignon qui ne date de la Renaissance! Bien plus, les deux mille ans qui forment la durée de l'existence de Lyon s'y trouvent représentés chacun par un monument remarquable qui pourrait servir de type. »

Ces citations, empruntées à la préface même de *Lyon ancien et moderne*, peuvent donner une idée du point de vue sous lequel M. Léon Boitel a envisagé son œuvre. Les écrivains auxquels il s'est adressé sont les collaborateurs de la *Revue du Lyonnais*; et nous devons dire qu'ils se sont tous mis à l'œuvre, chacun dans sa spécialité, en gens qui tiennent avant tout à élever dans leur ville natale une œuvre d'art et de savoir.

Au milieu de ce gaspillage d'idées et d'élucubrations de toutes sortes qui s'en vont indistinctement, suivant la mode et le caprice du jour, se prendre à toute chose, et sans rapporter de leurs pérégrinations vagabondes autre chose que des phrases plus ou moins creuses, plus ou moins sonores, c'est quelque chose de louable et digne d'être encouragé qu'une œuvre utile et sérieuse qui s'élabore patiemment dans le silence de l'étude, en vue d'apporter, elle aussi, sa part de travail à cette grande synthèse historique et philanthropique qu'écrira un jour quelque Bossuet nouveau. Il s'agira alors de dégager par l'abstraction ce que chaque peuple, chaque ville a produit d'idées mères et génératrices dans la succession des temps. Alors seulement on comprendra la marche de l'humanité. Dans cette vaste histoire générale, l'histoire des monuments, elle aussi, aura son mot à dire. Ce n'est donc pas chose vaine et oiseuse que de demander aux œuvres même matérielles de l'homme la part d'idées qu'elles ont laissée en passant. Les pierres entassées pour élever nos cathédrales gothiques, Saint-Pierre de Rome et plusieurs de nos abbayes racontent le christianisme avec autant d'éloquence que les plus belles pages des pères ou de Bossuet.

Z.

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTEZ.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

MANUFACTURE

DE PAPIERS PEINTS.

Le sieur BOISSON prévient le public qu'il vient de transporter ses ateliers et magasins cours Bourbon, en face le pont Lafayette, aux Brotteaux, où il continuera comme précédemment à livrer ses produits au prix de fabrique. (9446)

(9449)

AVIS.

On demande un commanditaire ou bailleur de fonds pour l'exploitation d'une industrie en pleine activité. S'adresser chez le papetier, rue de la Cage, n° 15.

Annonces judiciaires.

Etude de M^e Engler, huissier à Lyon, rue Saint-Jean, 8.

VENTE JUDICIAIRE

D'Objets comprenant un Fonds de Teinturier.

Le mercredi cinq mai mil huit cent quarante-un, à dix heures du matin, sur la place Louis XVI, aux Brotteaux, il sera procédé à la vente forcée d'objets saisis, consistant notamment en chaudières, basques, chaudrons, casses, le tout en cuivre; réservoirs en bois, horloge, banque, bureaux, tables, chaises, poêle, une petite voiture, un âne, un petit cheval, etc.

Le même jour et à la même heure, il sera procédé à la vente d'une plate de teinturier, avec deux pierres à battre, amarrée sur le Rhône, vis-à-vis la rue d'Orléans, aux Brotteaux. (1154)

AVIS

Liquidation de Commerce par suite de faillite.

Les syndics de la faillite du sieur ABEL, ci-devant fabricant de schalls, à Lyon, où il demeurait rue des Capucins, ont l'honneur de prévenir qu'en suite du pouvoir qu'ils en ont reçu de M. Ogier, juge-commissaire, ils continueront, dans les magasins du failli, la vente des marchandises fabriquées, qui consistent principalement en un assortiment complet de bordures, étoffes pour gilets et schalls nouveaux.

Pour les syndics définitifs, Bussy. (4115)

Annonces de MM. les Notaires.

ÉTUDE DE M^e MORAND, NOTAIRE A LYON, RUE DE LA GERBE, N^o 14.

ADJUDICATION VOLONTAIRE

D'UNE MAISON

Située à Lyon, rue Grôlée et rue Petit-Soulier.

Le mercredi vingt-six mai mil huit cent quarante-un, à dix heures du matin, en l'étude et par le ministère dudit M^e Morand, il sera procédé à la vente volontaire, par la voie des enchères, d'une maison située à Lyon, rue Grôlée, faisant angle avec la rue Petit-Soulier, sur laquelle elle porte le n^o 17. Elle se compose de caves voûtées, rez-de-chaussée et cinq étages.

Pour de plus amples renseignements, et pour traiter avant le jour de l'adjudication, s'adresser audit M^e Morand. (321)

ÉTUDE DE M^e FOURNEREAU, NOTAIRE A LYON, RUE PUIITS-GAILLOT, N^o 1.

(3721) A vendre.

UNE PROPRIÉTÉ située à Saint-Loup, canton de Chalon-sur-Saône, composée de bâtiments de maître et d'exploitation, d'un beau jardin ayant pièce d'eau, et de 6 hectares 82 ares 26 centiares de prés et terres.

S'adresser à M^e Audiffred, notaire à Chalon, ou à M^e Fournerau, notaire à Lyon, rue Puits-Gaillet, n^o 1.

ÉTUDE DE M^e HENNEQUIN, NOTAIRE A LYON, RUE LAFONT, N^o 2.

VENTE ET ADJUDICATION VOLONTAIRE,

Le mardi 25 mai 1841, heure de midi,

En la chambre des notaires de Lyon, sise quai Saint-Antoine, n^o 31,

PAR LE MINISTÈRE DE M^e HENNEQUIN, NOTAIRE A LYON, RUE LAFONT, 2,

D'UN DOMAINE

Situé dans la plus riche et la meilleure partie des Barolles, commune de Brignais,

Et de différentes Pièces de Bois, Prés, Vignes et Terres.

Aux territoires de Brignais, Saint-Genis-Laval et Chaponost;

Le tout appartenant à M. ROMIEU-LECOURT.

Ces propriétés seront vendues en plusieurs lots.

Le premier lot, situé sur la commune de Brignais, au lieu des Barolles, se compose de bâtiments d'habitation, cours, jardin, terrasse, salle d'ombrage, salle de billard couverte en tuiles vernies; et de différentes pièces de terre et vigne d'une contenance totale de 5 hectares 54 ares 65 centiares.

Le deuxième lot, situé sur les communes de Brignais et Saint-Genis-Laval, également au lieu des Barolles, se compose de bâtiments, salle d'ombrage, de diverses pièces de vigne et terre, et du bois des Barolles servant de promenade d'agrément, d'une contenance totale de 3 hectares 16 ares 95 centiares.

Les autres lots consistent en plusieurs prés, pièces de terre et vigne situées sur les communes de Chaponost, Brignais et Saint-Genis-Laval, formant une contenance totale de 12 hectares 22 ares 44 centiares.

S'adresser sur les lieux même pour les visiter, et pour les renseignements, à M. Giraudier, géomètre à St-Genis-Laval, et à M^e Hennequin, notaire à Lyon, rue Lafont, n^o 2, dépositaire du plan et des titres de propriété. (3673)

Annonces diverses.

(9420) A vendre.

UN FONDS DE CAFÉ bien achalandé.

S'adresser, rue Saint-Jean, n^o 4, à M. Bœuf, épiciier.

(9349) A vendre

DANS L'ESPACE DE TROIS MOIS.

CENT CINQUANTE MILLE FRANCS DE MARCHANDISES de nouveautés, indiennes, jaconas, mousselines laines, rachels, stoffs, schalls et articles d'occasion, à très-bon marché. S'adresser rue Saint-Pierre, n^o 4, au 1^{er}.

(4116) A vendre. GRAINES DE VERS A SOIE. S'adresser chez MM. Pelletier père et fils, 1. rue Sirène.

(9447) A vendre pour cause de départ. UN JOLI FONDS DE CAFÉ fraîchement décoré, sur un quai de cette ville. Il y a onze années de bail. On donnera toute facilité pour le paiement. S'adresser chez M^{me} Morel, épicière, rue du Garet, n^o 9.

(9448) A louer. APPARTEMENTS avec la jouissance de la promenade dans le clos, près des Massues, à six minutes de la chapelle et de la station des omnibus. S'adresser à M. Charvin, imprimeur, rue Chalamon, n^o 5.

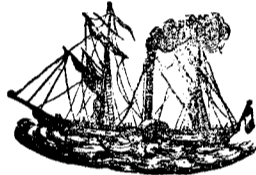
MALADIES SECRÈTES,
SI ANCIENNES ET REBELLES QU'ELLES SOIENT
LE FUSSENT-ELLES DEPUIS 50 ANS,
Guéries sans rechute, en un à cinq jours, par la méthode sûre, facile et peu coûteuse du docteur THIVAUD, de Montpellier, breveté.
Dépôt, à Lyon, chez M. BERTRAND, pharmacien, place Bellecour, n^o 12, près la place Léviste. (2770)

ARGENT
D'ALLEMAGNE.

Reconnu pour être aussi blanc et aussi solide que l'argent, article qui peut le remplacer et rivaliser avec lui sous tous les rapports. Les preuves en sont évidentes, puisque MM. les orfèvres en achètent quelquefois pour argent. — Plus un nouveau genre de couverts en volfram, garanti sur facture pour la propreté et la solidité, à 2 fr. 25 c. le couvert, et cuillers à café à 6 fr. la douzaine.

A Lyon, rue Saint-Côme, au grand S. (4119)

COMPAGNIE DU SIRIUS.



LE SIRIUS

Partira lundi 3 mai, à cinq heures du matin.

IL SE REND A AVIGNON EN DIX HEURES DE MARCHÉ.

PRIX DES PLACES:

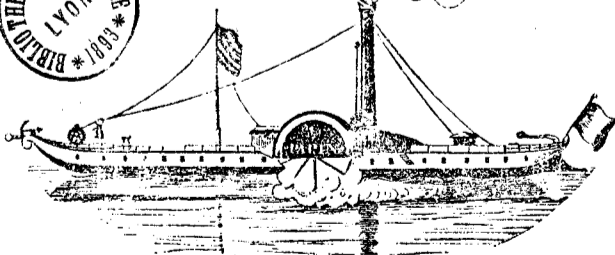
	Premières.	Secondes.
AVIGNON et BEAUCAIRE.....	6 f.	4 f.
VALENCE	4 f.	2 f.

LE DÉPART A LIEU DU QUAI DE LA CHARITÉ.

Les bureaux sont quai Monsieur, 119. (7512)

POMMADE MÉLAINOCOME.

Il n'est bruit en France que des nouvelles de cette précieuse POMMADE, qui teint les cheveux, moustaches et favoris du plus beau noir, sur-le-champ, les fait croître et les empêche à JAMAIS DE BLANCHIR ET DE TOMBER. Nous n'en pouvons mieux faire l'éloge qu'en rappelant le témoignage éloquent de M. le docteur Orfila, doyen de la Faculté de Médecine de Paris. — Le seul dépôt se trouve à Paris, chez M^{me} veuve CAVAILLON, Palais-Royal, n^o 133, au 2^e. — Ne pas confondre avec la boutique du parfumeur à côté. — Le prix des pots est de 5, 10 et 20 fr. — On y trouve aussi les célèbres Pommades blonde et châtain, aux prix de 10 et 20 fr. (Affranchir) — Seul dépositaire à Lyon, M. GIRAUD, rue Louis-le-Grand, 26. (9436)



LE PAPIN DU RHONE,

BATEAU A VAPEUR EN FER, à basse pression,

Part du port des Cordeliers,

POUR

VALENCE, AVIGNON, BEAUCAIRE, ARLES ET MARSEILLE.

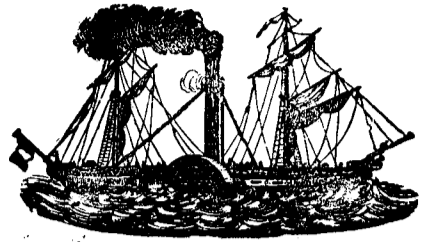
TOUS LES JOURS A 5 HEURES DU MATIN.

Il prend Voyageurs et Marchandises.

Bureaux: port des Cordeliers, à Lyon, 59. (7411)

AVIS.

MM. les actionnaires du Gaz de Saône-et-Loire sont prévenus que, conformément aux statuts, une assemblée générale aura lieu le mercredi 5 mai prochain, à une heure après midi, dans la salle de la Bourse, place Saint-Pierre. Les porteurs de dix actions, soit en leur nom personnel, soit comme fondés de pouvoirs, pourront seuls y être admis. (4109)



ENTREPRISE DES BATEAUX A VAPEUR L'AIGLE.

DÉPARTS TOUS LES JOURS, A 5 HEURES DU MATIN, du port de la Charité,

POUR AVIGNON, BEAUCAIRE, ARLES ET MARSEILLE.

Bureaux: place de la Charité, 72, et quai de Retz, 45. (7382)

GUÉRISON

DES Maladies Secrètes,

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, et de toute acreté ou vice du sang,

Par le Sirop Dépuratif Végétal de Séné.

Extrait du Codex medicamentarius,

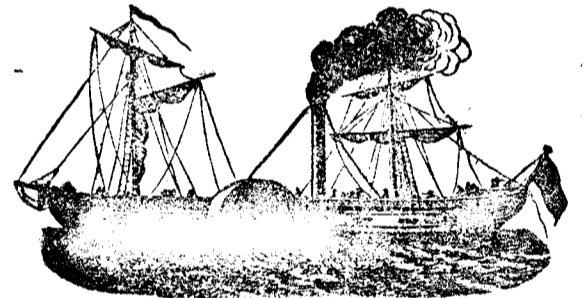
Approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie.

PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

Prix: 5 fr. le flacon.

S'ADRESSER, A LYON, A LA PHARMACIE DE LA RUE DU PALAIS-GRILLET, N^o 23. — A SAINT-ETIENNE, A LA PHARMACIE CHERMEZON, RUE DE LA COMÉDIE. (2825)



SERVICE DE

BATEAUX A VAPEUR

ENTRE

LYON ET VALENCE.

A dater du 14 avril,

L'AIGLE

Part tous les deux jours (jours pairs d'avril et de mai), à onze heures du matin, du port de la Charité. Le bateau touche à tous les ports intermédiaires. (7383)

Dépuratif du Sang.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrétes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fluxions blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix: 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

La public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.) Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque.

- A Vienne, chez M. Muret fils, épiciier, rue Marchande.
- A Grenoble, chez M. Décheaux père, quincaillier, Grande-Rue.
- A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers.
- A Saint-Etienne, chez M. Monestier, épiciier, rue Royale, 4.
- A Villefranche, chez M. Roset, confiseur.
- A Genève, chez Burkel, droguiste, rue du Terrallié.
- A Rive-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Pallu. (2781)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE DE LA POULLAILLERIE, 19.